



Accueil | Genève | Actu genevoise | Résolution de conflits: Des médiateurs contre les abus de la police et la défiance

Abo **Résolution de conflits**

Des médiateurs contre les abus de la police et la défiance

L'organe de médiation reçoit ceux qui s'estiment lésés par les forces de l'ordre. Une approche basée sur l'écoute mutuelle.



Luca Di Stefano

Publié aujourd'hui à 10h15



Genève dispose d'un organe de médiation chargé de traiter les conflits entre police et citoyens.
(Photo d'illustration)

Police genève

La semaine dernière, la «Tribune de Genève» révélait le cas d'une plaignante victime de violences domestiques mal reçue au poste des Pâquis ↗. L'affaire s'est mal terminée puisque cette femme a été agressée au couteau peu de temps après par son conjoint. Quant à l'agent, il a été sanctionné par sa hiérarchie.

Peu de gens le savent, mais Genève dispose d'un organe de médiation ↗ chargé de traiter les conflits entre police et citoyens. Indépendant, gratuit, il permet d'adresser ses doléances et d'être écouté afin d'éviter une procédure judiciaire coûteuse et incertaine. Entretien avec Nathalie Le Thanh, médiatrice principale, à l'heure où l'organe de médiation de la police publie son rapport annuel.

En 2021, votre organe a ouvert 70 dossiers impliquant des membres de la police. De quoi se plaignent ceux qui viennent vous voir?

Notre organisme est chargé d'entendre les citoyens qui s'estiment lésés par la police. L'attitude, les propos tenus, l'ironie, le dédain ou le tutoiement sont les raisons principales. Ceux qui nous consultent ont le sentiment d'avoir été traités de manière injuste ou dénoncent le manque de proportionnalité dans leur contact avec la police, par exemple lors de fouilles avec l'examen des parties intimes. Au final, le besoin de recevoir des explications est très fort.

Si la victime sera écoutée, la participation des agents n'est pas obligatoire. N'est-ce pas là un écueil?

La médiation repose sur le principe de la libre adhésion. C'est essentiel afin de favoriser le discours le plus authentique. En 2021, nous avons essuyé 5 refus sur 30 demandes de rencontres de médiation. En ce sens, l'exercice est parfois frustrant, mais le processus est plus important que le résultat. Dans tous les cas, il est essentiel que les citoyens s'adressent à nous. Même si cela ne débouche pas sur une médiation, c'est un moyen de changer les choses puisque nous avons des échanges réguliers avec la commandante au cours desquels nous lui signalons anonymement les éléments recueillis.

Quelle est la différence entre un juge et un médiateur en cas de litige?

Le médiateur ne cherche pas à établir les faits et à trancher une éventuelle culpabilité. Notre rôle est d'identifier ce dont la victime a besoin pour se sentir mieux. Nous travaillons sur les émotions, le ressenti, la perception de chacun. Nous posons un cadre et des principes: se parler respectueusement, échanger de manière confidentielle et chacun a la possibilité d'arrêter le processus quand il le souhaite. Nos outils doivent permettre à chacun de prendre du recul sur ce qu'il a vécu en vue de résoudre le conflit. L'objectif est que les parties puissent dire «je suis soulagé» au terme du processus.

Votre rattachement à la police peut faire douter de votre indépendance. Quelles sont les garanties?

Cette question est centrale. C'est pourquoi les médiateurs de l'organe de médiation de la police ne sont pas des fonctionnaires. Par ailleurs, notre mandat de quatre ans est renouvelable une seule fois. En réalité, nous sommes rattachés au Département de la sécurité, ce qui nous permet d'être assez éloignés de la police pour en être indépendants et d'en être assez proches pour avoir sa confiance.

L'affaire récente du poste des Pâquis aurait-elle pu connaître une autre issue grâce à la médiation?

On ne peut pas changer les faits, mais c'est le type de situation dans lesquelles nous intervenons. Nous aurions pu recevoir la victime très rapidement et l'écouter dans un autre contexte que celui du poste de police.

Luca Di Stefano est journaliste à la rubrique genevoise depuis 2013. Diplômé de l'Académie du journalisme et des médias (AJM), il couvre en particulier l'actualité judiciaire. [Plus d'infos](#)

 @LucaDiStefano10

Publié aujourd'hui à 10h15

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

0 commentaires

